

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Secrétariat Général
2024-DEC - 37

DECISION

FIXANT LES TARIFS DES SPECTACLES PROPOSES PAR LA VILLE

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,
Vu la nécessité de déterminer les tarifs à appliquer pour l'ensemble des manifestations culturelles pour la saison 2024/2025,

DECIDE

Article 1^{er} : D'appliquer les tarifs suivants

- Le tarif C pour les Chantelouvais (Plein tarif : 18€ - Tarif réduit : 15 €)
- Le tarif C pour hors Chanteloup les Vignes (Plein tarif : 20 € - Tarif réduit : 17 €)
Seront appliqués pour
 - o Chanteloup fait son cabaret le 16 novembre 2024
 - o Concert Festival Jazz en Vignes le 16 avril 2025
- Le tarif B pour les Chantelouvais (Plein tarif : 15€ - Tarif réduit : 12 €)
- Le tarif B pour hors Chanteloup les Vignes (Plein tarif : 17 € - Tarif réduit : 14 €)
 - o Le concert GPSEOrchestra le 4 avril 2025
- Le tarif A pour les Chantelouvais (Plein tarif : 10 € - Tarif réduit : 7 €)
- Le tarif A pour hors Chanteloup les Vignes (Plein tarif : 13€ - Tarif réduit : 10 €)
Seront appliqués pour
 - o La sortie culturelle N°1 le 29 septembre 2024
 - o La sortie culturelle N°2 le 24 novembre 2024
 - o La sortie culturelle N°3 le 2 avril 2025
- Le tarif unique : 3 € sera appliqué pour
 - o Le cinéma
 - Plein' écran N°1 le 23 octobre 2024
 - Plein' écran N°2 le 30 octobre 2024
 - Plein' écran N°3 le 19 février 2025
 - Plein' écran N°4 le 26 février 2025

Article 2 : La présente décision sera transmise à :

- la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- la Trésorerie Principale de Triel-sur-Seine

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 22 juillet 2024

Décision
Transmise à la Sous-Préfecture
Le :
Certifiée exécutoire et affichée
Le :



Le Maire

Catherine ARENGO
Apposé de réception en préfecture
078-217801380-20240722-2024-DEC-37-AR
Date de réception préfecture : 22/07/2024